

Non aux pratiques abusives dans la filière pomme de terre !

Comme l'UNPT l'a déjà annoncé, la campagne 2014/2015 de pommes de terre de conservation s'annonce très difficile, essentiellement à cause d'une offre excédentaire. Mais **le marasme dans lequel se trouve la filière ne doit pas servir de prétexte à l'apparition de pratiques abusives**. L'UNPT dénonce avec force cette situation qui, certes, n'est pas généralisée, mais tend à se développer depuis quelques jours, au détriment des producteurs mais aussi, de manière plus générale, de l'organisation structurée de la filière à moyen terme.

Pomme de terre bradée en magasins

Les promotions sont nécessaires pour animer le rayon fruits et légumes mais ne peuvent, en aucun cas, se multiplier sur des bases de prix complètement incohérentes.

Les producteurs sont prêts à travailler avec l'ensemble de la filière pour que chaque acteur, du producteur au consommateur final, puisse s'y retrouver, dans un schéma de création de valeur ajoutée et de mise à disposition d'un produit de qualité, au meilleur prix possible.

Mais quand le prix de vente (pour le consommateur final) n'est même pas au niveau du coût de production (pour le producteur), c'est intolérable.

OUI aux promotions réalistes !

NON aux promotions abusivement basses !

Rupture abusive de contrats

L'évaluation de la qualité d'un lot doit être totalement indépendante des conditions économiques de la campagne, que les prix du marché libre soient faibles ou élevés. C'est particulièrement vrai pour les volumes de pommes de terre engagés dans le cadre de contrat.

Malheureusement, dans le contexte de ce début de campagne, où les prix du marché libre sont très bas, de nombreux producteurs nous signalent des ruptures de contrats, plus ou moins abusives.

Rappelons que la norme Afnor NF V 25-112, mise en place par l'interprofession du frais, devrait permettre, notamment, de contribuer à la transparence de la relation commerciale entre vendeurs et acheteurs.

Les producteurs sont invités à surveiller la qualité de leur production et à faire analyser leur lot, si besoin auprès d'un « interlocuteur qualité » indépendant du commerce, pour une analyse objective des lots.

OUI à une démarche constructive de contractualisation et au respect des contrats !

NON aux contrats cassés abusivement !

.../...

.../...

Prix abusivement bas de la pomme de terre

On ne peut pas accepter, dans le monde agricole (et dans la filière pomme de terre en particulier, que ce soit sur le marché du frais ou le marché de l'industrie), des règles différentes de ce qui peut exister dans les autres secteurs économiques: la vente à perte n'est pas supportable, et certainement pas envisageable dans le cadre d'un partenariat durable entre les producteurs et les acheteurs.

L'excédent de pommes de terre ne doit pas être une raison pour que l'aval s'approvisionne sans rémunération adéquate auprès des producteurs. Tout travail mérite salaire !

OUI à la réalité du marché et à des prix en adéquation avec l'équilibre offre/demande !
NON aux prix abusivement bas !



Contact : UNPT - François-Xavier BROUTIN

Tél : + 33 (0) 1.44.69.42.43

Portable : + 33 (0) 6.23.17.40.35

Courriel: fx.broutin@producteursdepommesdeterre.org

Web: www.producteursdepommesdeterre.org

UNION NATIONALE DES PRODUCTEURS DE POMMES DE TERRE

43-45, rue de Naples -75008 PARIS (France)

Tél. + 33 (0) 1.44.69.42.40 - Fax. + 33 (0) 1.44.69.42.41

www.producteursdepommesdeterre.org